

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B226-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B226

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Délégation des aides à la pierre – Restitution du reliquat d'autorisation d'engagement

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues - CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

04_1_11

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Délégation des aides à la pierre - Restitution du reliquat d'autorisation d'engagement.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la restitution du reliquat d'autorisation d'engagement déléguée au cours de l'année 2013 dans le cadre de la convention de délégation, résiliée au 31 décembre 2013.

Exposé des motifs :

La CPA a signé le 17 septembre 2010 une seconde convention de délégation de gestion des aides à la pierre pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015. En l'absence de PLH exécutoire, cette convention a pris fin au 31 décembre 2013 ; cette résiliation a été actée par délibération N° 2014-B153 du Bureau communautaire du 20 février 2014 et fera l'objet d'un avenant de clôture.

Dans le cadre de cette convention, l'Etat a alloué à la Communauté une enveloppe de droits à engagements au regard des objectifs de production, fixés annuellement par avenant.

Pour l'année 2013, une enveloppe d'autorisation d'engagement s'élevant à 2 476 700 € a été déléguée par l'avenant annuel N° 3.

Cette enveloppe a été consommée à hauteur de 2 256 250 €, il convient donc d'autoriser la restitution du reliquat, soit 220 450 €, aux services de l'Etat.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président,

VU la délibération n°2010_B254 du Bureau communautaire du 11 juin 2010 approuvant la convention de délégation de gestion des aides à la pierre,

VU la délibération n°2013_B348 du Bureau communautaire du 18 juillet 2013 approuvant l'avenant N° 3 fixant les objectifs quantitatifs et les modalités financières pour l'année 2013,

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 28 mai 2014;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la restitution à l'Etat du reliquat d'Autorisation d'engagement d'un montant de 220 450 € ;

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Délégation des aides à la pierre – Restitution du reliquat d'autorisation d'engagement

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014